

# Journées Wallonnes de l'Eau (JWE) 2027

Charte de communication des Contrats de Rivière de Wallonie



## 1. Objectif de la charte

*Cette charte vise à **définir les règles et bonnes pratiques de communication liées aux Journées Wallonnes de l'Eau.***

*Elle garantit une visibilité cohérente et professionnelle des activités proposées dans le cadre des JWE, tout en renforçant leur impact auprès du grand public et des partenaires.*

*En proposant une activité dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2026, chaque partenaire s'engage à respecter cette charte. Il contribue à la valorisation collective de l'événement, à la mise en avant de ses objectifs pédagogiques et environnementaux, et au rayonnement des 14 Contrats de Rivière et de la Région Wallonne.*

## 2. Cadre général des JWE

Les Journées Wallonnes de l'Eau sont un événement annuel coordonné par les **Contrats de Rivière Wallons (CRW)**, avec le soutien de la **Wallonie**.

Elles rassemblent, partout en Wallonie, **des activités gratuites et accessibles à tous**, destinées à sensibiliser le public à la préservation et à la valorisation de l'eau et des milieux aquatiques.

Chaque activité est organisée par des partenaires locaux (associations, communes, écoles, institutions, etc.) en collaboration avec le **Contrat de Rivière** de leur territoire.

Les activités doivent :

- être **gratuites**,
- avoir un **lien direct avec l'eau**,
- respecter les **valeurs des CRW** : pédagogie, environnement, sensibilisation, convivialité.

### 3. Engagements généraux des partenaires

En s'inscrivant aux JWE, les partenaires s'engagent à :

- **Respecter les délais** : transmettre, dans les temps, les informations nécessaires (descriptif, coordonnées, horaires, lieux, photos, logos, etc.) afin de permettre leur intégration aux supports officiels de communication.  
⚠ En cas de non-retour dans les délais, l'intégration ou la mise à jour des informations sur certains supports (agenda en ligne, brochure, affiches, etc.) ne pourra être garantie.
- **Informier rapidement** le Contrat de Rivière en cas d'annulation ou de modification de l'activité, par mail ou téléphone.
- **Présenter le cadre des JWE au début de son activité.** Les CRW fourniront aux partenaires un texte d'introduction avec les informations à communiquer, inspirées de la communication générale des JWE (Contrat de Rivière de Wallonie, Contrat de Rivière local, missions des Contrat de Rivière, organisation des Journées Wallonnes de l'Eau, etc.).

---

### 4. Communication et diffusion

La communication officielle des Journées Wallonnes de l'Eau est assurée par les Contrats de Rivière de Wallonie, afin de garantir :

- une **cohérence des visuels**,
- une **visibilité optimale** de l'événement,
- une **meilleure reconnaissance collective** des JWE.

Concrètement :

- Au moment de l'inscription, le partenaire s'engage à transmettre, au Contrat de Rivière :
  - une **photo représentative** de l'activité (si possible), en **format numérique haute résolution** (minimum 1 Mo ou 1500 px de large), sans ajout de texte ou de filtre.
  - leur **logo en bonne qualité** : en **format vectoriel** (.ai, .eps, .svg) et en **.png haute résolution** (minimum 1000 px de large).
  - Le **lien vers le site internet et/ou la page Facebook** du partenaire.
- Les partenaires **s'engagent à partager largement l'événement** sur leurs propres canaux de communication (bulletin communal, site web, réseaux sociaux, newsletter, affichage local, etc.).
- Les **événements Facebook** liés aux JWE seront créés soit par le Contrat de Rivière soit par le partenaire en collaboration avec le **Contrat de Rivière local**.
  - Le CR et le partenaire sont coorganisateurs de l'activité : cela permet à chacun des partenaires de publier sur l'événement, de le modifier si nécessaire, et d'assurer que les participants aient une vue fidèle de son activité, ainsi qu'un accès direct à sa propre page (si elle existe).

#### Supports visuels

- Les supports visuels officiels de type affiches peuvent être **fournis par le Contrat de Rivière sur demande**, mais leur **impression est à charge du partenaire**.

- Si le partenaire souhaite créer d'autres supports (par exemple flyers, invitations, etc.), ceux-ci peuvent être **réalisés et imprimés par le partenaire, et validé par le CR**, à condition de respecter la **charte graphique des JWE** et d'intégrer obligatoirement les logos suivants :
  - **Contrat de Rivière local**,
  - **Contrats de Rivière de Wallonie (CRW)**,
  - **Journées Wallonnes de l'Eau (JWE)**,
  - **avec le soutien de la Wallonie.**

---

## 5. Contenu et retours attendus

Afin de valoriser et d'évaluer les JWE, les partenaires s'engagent à transmettre au Contrat de Rivière, après l'activité :

- un **retour global** sur son déroulement (brève description, points positifs et points d'amélioration),
- le **nombre de participants** (ou liste si nécessaire),
- des **photos libres de droit** ou avec l'accord des personnes représentées,

---

## 6. Principes complémentaires

- Les supports et méthodes de communication doivent, autant que possible, rester **durables et respectueux de l'environnement** : limiter l'utilisation de plastique, limiter les impressions, utiliser du papier recyclé ou FSC en cas d'impression, etc.
- Concernant les **photos** :
  - privilégier les **photos d'ambiance** ou de groupe (de préférence de dos) plutôt que les portraits individuels,
  - veiller à respecter le **droit à l'image**, notamment pour les mineurs (autorisation parentale nécessaire),
  - donner la priorité à des images positives valorisant l'eau, la nature et la convivialité des activités.

---

## 7. Validation

Le respect de la présente charte de communication est une condition nécessaire pour être reconnu comme **partenaire officiel des Journées Wallonnes de l'Eau** et prétendre éventuellement à un financement de l'activité.

Elle permet d'assurer le respect des objectifs et de l'esprit JWE notamment par une communication claire, cohérente, au service de la sensibilisation collective à l'importance de la préservation de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques.

